

*Date de dépôt : 3 avril 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Protection des données personnelles au sein de l'Etat de Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 20 mars 2019, une communication a été envoyée à l'ensemble du personnel de l'Etat afin de l'inviter à participer aux ateliers et débats thématiques de la consultation Genève 2050. Dans ce cadre, il est demandé au personnel de s'inscrire à travers une plateforme située à l'étranger (<https://www.eventbrite.fr/o/geneve-2050-19708040301>) dont les conditions générales stipulent que « *lorsque vous utilisez ou interagissez avec nous à travers les Services, nous pouvons recueillir des données personnelles vous concernant. Quelquefois ce sera pour notre propre compte et quelquefois, ce sera pour le compte d'un Organisateur qui utilise nos Services pour organiser un événement* » (<https://www.eventbrite.fr/support/articles/fr/Troubleshooting/politique-de-confidentialite-d-eventbrite?lg=fr>).

A cet égard, il est pour le moins problématique que des données personnelles des employés de l'Etat puissent être ainsi utilisées par une société située à l'étranger. Ce qui pose de nombreuses questions sur la gestion de l'intégrité numérique des employés de l'Etat. Au surplus, le problème semble avoir été envisagé vu qu'il est donné la possibilité de s'inscrire via courriel « *si vous ne souhaitez pas vous inscrire sur cette plateforme, écrivez svp à [GENEVE.2050@etat.ge.ch](mailto:GENEVE.2050@etat.ge.ch) et nous vous contacterons* ». N'aurait-il ainsi pas été plus simple de développer une solution en interne ? Je souhaite donc avoir réponse aux questionnements suivants afin de comprendre l'approche choisie pour gérer cette consultation.

1. *Pourquoi avoir fait appel à un prestataire situé à l'étranger pour gérer les inscriptions à cette consultation ?*
2. *Des données personnelles étant demandées pour cette inscription, n'aurait-il pas été plus judicieux de développer une solution d'inscription en interne ?*
3. *La non-transmission et la sécurité des données personnelles sont-elles garanties par le prestataire choisi ?*
4. *Cette manière de procéder est-elle en adéquation avec les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Etat de Genève partage les préoccupations exprimées par l'auteur de la question.

La récolte des inscriptions aux ateliers de GENEVE 2050 a tout d'abord été mise en place sur la plateforme EventBrite. Mais cette utilisation résulte d'un choix inadéquat, effectué au niveau opérationnel.

L'Etat de Genève possède en effet sa propre plateforme d'inscription à des événements. Le choix d'EventBrite n'a malheureusement pas été remonté assez tôt aux instances responsables. Dès que ce choix a été connu, ces instances ont pris d'elles-mêmes la décision de corriger le tir, en basculant les inscriptions aux ateliers sur le site de l'Etat, à partir du lundi 25 mars.

Dans l'utilisation d'EventBrite, les données personnelles recueillies consistaient dans la récolte des adresses mail nécessaires pour contacter les personnes inscrites (confirmations, éventuelles modifications). Ce choix n'a pas de conséquences pour la sécurité ou la protection des données.

Concernant la manière de procéder et son adéquation avec les dispositions du RGPD, dans la mesure où les personnes concernées avaient le choix entre valider leur participation via la plateforme ou via la messagerie électronique, leur choix d'utiliser EventBrite s'apparentait à un consentement exprès au traitement. Ce dernier était dès lors conforme au RGPD (art. 6, § 1, lettre a RGPD).

Cette maladresse a par ailleurs permis de rappeler clairement à l'interne les règles en vigueur au sein de l'Etat, afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS